

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/04/2023

Présent-es : **Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE,
Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**

Absent-es : **Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Françoise ROMANET, Noémie
SERRU,**

Pouvoirs : **Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON**

Catherine LESNES à Alain DETOLLE

Françoise ROMANET à Olivier MARTIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités
territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2023/6 : Affectation de résultats 2022 au BP 2023 Budget Principal



COMMUNE DE FAUX LA MONTAGNE

Restes à réaliser dépenses	297 898,69 €
Restes à réaliser recettes	325 622,13 €
Restes à réaliser net (1)	27 723,44 €

Dépenses d'investissement	441 870,00 €
Recettes d'investissement	554 173,10 €
Solde d'exécution SI de l'exercice	112 303,10 €
001 (Budget 2022)	-277 468,07 €
Solde d'exécution cumulé SI (2)	-165 164,97 €

BESOIN DE FINANCEMENT SI (1+2)	-137 441,53 €
---------------------------------------	----------------------

Dépenses de fonctionnement	647 200,96 €
Recettes de fonctionnement	777 487,74 €
Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)	130 286,78 €
002 (Budget 2022) (4)	82 082,73 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)	212 369,51 €
--	---------------------

AFFECTATION